

céderont dans l'ordre des temps, ne diminuent rien non-seulement des possessions de ce Xénodochium, ou de ses coutumes et de son institution, mais qu'ils s'efforcent encore de faire que la stabilité de la chose même ne souffre de détriment en aucune partie, ou de diminution quelconque, veillant, dans la pensée de la rétribution éternelle, à ce que des préposés courageux et craignant Dieu soient toujours substitués à ceux qui meurent, et que le soin et le nombre des malades, ou la réception des pèlerins s'observent en une inviolable stabilité, suivant l'institution fixée. Que si, en quelque temps que ce soit, une personne d'un pouvoir ou d'un rang quelconque, essaie d'aller contre notre institution, ou efface quelque chose des coutumes, enlève quelque chose des biens du Xénodochium, de sorte que le Xénodochium, — ce qu'à Dieu ne plaise! — vienne à cesser d'être, que cette personne-là, en tant que meurtrière des pauvres, soit frappée d'un irrévocable anathème(1). »

Voilà sur quelles larges bases les libérales cortès de l'Eglise asseyaient les droits des petits et des indigents. Ce merveilleux esprit d'amour s'est dilaté à travers tout le moyen-âge, et ne s'éteindra pas de nos jours. Alors, comme en ces temps-ci, l'on plaçait sur le fronton de ses palais, si bien désignés du nom d'Hôtel-Dieu, des inscriptions d'une simplicité quelquefois sublime.

Au XV^e siècle, les vers suivants furent gravés au dessus de la porte de l'ancien hôpital de Dijon; s'ils ne sont point remarquables par la tournure poétique, ils le sont, du moins, par le fond de la pensée :

Ut rosa flos florum, sic domus est ista domorum,
Nam pupilforum est cibus, et requies miserorum.

« Comme la rose est la fleur des fleurs, de même cette

(1) *Concilia antiquæ Galliæ*, tom. I, pag. 281, Paris, 1629, in-fol. Le texte de ce canon, qui est le XV^e, a été donné par M. Dagier. Si notre version manque d'aisance, on voudra bien songer que nous traduisons une pièce officielle.